



DGA Service à la population
Direction de la Vie Culturelle
Réf : SJ/ERB 250787
DGS :
DGA : 
CAB :
CS : 



COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH
DÉCISION N° 2022-459
I-I-15 Décisions, délibérations

OBJET : ASSOCIATION CANTU NUSTRALE

Le Maire de LA TESTE DE BUCH

VU l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie des compétences définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire de La Teste de Buch,

Considérant que la Ville de La Teste de Buch, dans le cadre de sa saison culturelle 2022-2023, organise un concert 22 avril 2022 à l'église Saint-Vincent,

DÉCIDE

Article 1 :

De signer le contrat avec L'ASSOCIATION CANTU NUSTRALE dont le siège est situé au lieu-dit « Casette » à Pruno (20213) afin de donner, dans les conditions définies par celui-ci un concert intitulé « CANTU NUSTRALE TRIO » le samedi 22 avril 2023 à 20h45 à l'église Saint-Vincent.

Article 2 :

La Ville de La Teste de Buch s'engage à payer à L'ASSOCIATION CANTU NUSTRALE la somme de 3800 € TTC par mandat administratif sous 30 jours après la représentation, répartie de la façon suivante :

- Une avance de 30 %, soit 1140 € TTC, sera versée à la signature du contrat par mandat administratif à réception d'une facture.
- Le solde, soit 2660 € TTC, sera versé à l'issue de la représentation sous 30 jours par mandat administratif à réception d'une facture.

La Ville de La Teste prendra directement en charge les dîners de 3 personnes le 22 avril 2022.

La Ville de La Teste de Buch prendra en charge un catering.

La Ville de La Teste de Buch prendra en charge les droits d'auteur.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Trésorière Principale d'Arcachon sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de la notification et de l'exécution du marché.

Une ampliation de la présente décision sera transmise à la Sous-Préfecture d'Arcachon pour contrôle de légalité. Elle sera ensuite transcrite au registre des délibérations du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à LA TESTE DE BUCH, à l'Hôtel de Ville, le 07/09/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20220907-DEC2022_459-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/09/2022

Affichage : 14/09/2022

Le Maire de La Teste de Buch Patrick DAVET




Patrick DAVET

Maire de LA TESTE DE BUCH
Conseiller départemental de la Gironde